Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260303-2026_20-DE

Délibération n°2026-20 du 03.03.2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le mardi trois mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Locmalo sous la présidence de Monsieur Jean Charles LOHÉ, Maire.

Date de convocation : 17 février 2026

Présents : Monsieur Jean-Charles LOHÉ, Madame Christine DROUAL, Monsieur Joël GAUTIER, Monsieur Jérôme LE TADIC, Madame Delphine POTHIER, Monsieur Aurélien AUDIC, Madame Chrystel LOMBARD, Madame Christine ROBERT, Monsieur Cédric BOISBOUVIER, et Monsieur Dominique LE MANACH.

Absences excusées : Madame Lucette LE ROCH (pouvoir donné à Madame Christine DROUAL), Madame Carine LE CUNFF, Madame Sandrine VAUGEOIS (pouvoir donné à Joël GAUTIER), et Madame Sandra LE DOUJET.

Nombre de membres en exercice : 14
Présents : 10
Votants : 12

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Le conseil a nommé DROUAL Christine secrétaire de séance.

BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 2311-5 et R. 2311-11 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le Compte financier unique 2025 du budget principal approuvé par délibération n°2026-14 en date du 03 mars 2026 ;

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 3 février 2026,

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2025 tels qu'ils ressortent du Compte financier unique :

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260303-2026_20-DE

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	22 245,34 €			655 000,00 €	158 869,00 €	230 087,36 €
			100 142,41 €	813 869,00 €		
FONCT	103 808,42 €	13 400,00 €				189 746,34 €
			153 146,34 €			

Considérant que ces résultats doivent être repris au budget primitif 2026 du budget principal ;

Monsieur, le maire propose l'affectation suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT 2025 au BP 2026	
Report en investissement	230 087,36 €
Report en fonctionnement	
Affectation de résultat en 002	50 000 €
Affectation en 1068	139 746,34 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'affectation du résultat comme présenté ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

****

À Locmalo, le 03 mars 2026

Certifié exécutoire par Jean Charles LOHÉ Le Maire,
Ainsi délibéré, les jours, mois et an cités ci-dessus.

Le registre dument signé.
Pour extrait certifié conforme,

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215601139-20260303-2026_20-DE

Le secrétaire de séance,

Christine DROUAL

Le Maire

Jean Charles LOHÉ

Affiché en Mairie le 05 mars 2026
Transmis en Préfecture le 05 mars 2026